



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0553

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication de Techtera - Convention 2009**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0553**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication de Techtera - Convention 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La région Rhône-Alpes représente la première région, au niveau national, dans les textiles techniques et fonctionnels, avec 65 % de la production française et 12 % au niveau européen. La région regroupe un tissu industriel dynamique, petites et moyennes industries (PMI) significatives et groupes internationaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.), et la présence de centres techniques et acteurs de la recherche et de la formation reconnus : Institut français du textile et de l'habillement, Institut textile et chimique de Lyon, l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, université Claude Bernard.

Le pôle de compétitivité Techtera fédère plus d'une centaine d'adhérents, dont les deux tiers sont des petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 250 salariés.

Le travail en réseau mené par le pôle, avec le développement d'une méthodologie d'accompagnement à l'émergence et au montage de projets de recherche et développement, s'est concrétisé par la montée en puissance des projets labellisés par Techtera : sept projets labellisés en 2006, 32 projets en 2007, 40 projets en 2008. Environ 23 M€ de financements ont été obtenus au total pour financer ces projets.

On retiendra en 2008 :

- l'organisation de cinq ateliers de l'innovation, avec plus de 200 entreprises participantes. Ces ateliers ont pour fonction de faire émerger ou de sélectionner les meilleurs projets R & D collaboratifs,
- la labellisation de projets de recherche et développement : 40 projets de R & D ont été labellisés pour un investissement global d'environ 28 M€ et un financement de 12 M€,
- la présentation d'un projet structurant Incubatech-Mistral, plateforme de conception et de prototypage.

Stratégie du pôle Techtera 2009-2012

L'ambition est de positionner Techtera comme le premier pôle européen initiateur de projets de R & D dans les matériaux souples. Les objectifs d'ici 2012 sont de dépasser le seuil de 100 projets labellisés annuellement et d'atteindre 60 M€ engagés annuellement.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de Techtera s'organise, d'une part, autour de la structuration du pôle au service de la diffusion de l'innovation dans le tissu industriel textile Rhône-alpin et, d'autre part, autour de trois grands enjeux technologiques clés identifiés par les industriels de la filière :

- enjeu n° 1 : retrouver la maîtrise de l'innovation dans la filière amont pour bénéficier de matières premières innovantes de qualité,
- enjeu n° 2 : renforcer la multifonctionnalité en innovant sur les technologies mises en œuvre pour les différentes applications (antibactérien, acoustique, dermatotextile, etc.),
- enjeu n° 3 : innover sur la composante matériau souple technologique.

Plan d'actions 2009

Les principales actions à mettre en œuvre en 2009 par Techtera concernent :

- l'organisation de six ateliers de l'innovation sur de nouvelles thématiques et en liaison avec une action de veille technologique : dermato cosmeto textiles, nanotube de carbone et smart textiles pour la décoration. Ils seront complétés par des ateliers sur le marketing de l'innovation, la propriété intellectuelle, le montage d'accord de consortium, le financement des projets innovants,
- la mise en œuvre de groupes de travail pour développer la normalisation en support des innovations,
- la participation à des salons professionnels : Techtextil, JEC composite show,
- la consolidation des partenariats avec les pôles de compétitivité des secteurs connexes : plasturgie, chimie, nanotechnologies pour proposer de nouveaux projets collaboratifs,
- des actions de communication interne et externe pour renforcer l'attractivité et rayonnement du pôle et de la filière vis-à-vis des autres secteurs d'activité, des jeunes talents et des autres territoires : conférence de presse annuelle, diffusion de communiqués de presse,
- le développement d'actions internationales avec les grands filateurs japonais, coréens et allemands, des laboratoires étrangers et des clusters européens.

Budget prévisionnel pour l'année 2009

Libellé	Montant (en € TTC)
Dépenses	
charges de personnel	197 000
formation, frais de déplacement, administratif	60 500
ateliers innovation, expertise technologie/marché - Incubatech	120 000
démarche internationale	50 000
action de communication	50 000
étude et accompagnement, normalisation	28 500
total	506 000
Recettes	
adhésion	93 000
recettes sur opération	40 000
Etat	200 000
Conseil régional	100 000
Communauté urbaine	60 000
conseil général de la Loire	10 000
conseil général de la Drôme	3 000
total	506 000

Evaluation

L'évaluation de l'association Techtera portera sur :

- le nombre d'entreprises impliquées dans les ateliers de l'innovation (entre 50 et 100 pour les ateliers),
- le nombre de projets R & D labellisés et financés (50 projets en 2009),
- la restitution semestrielle du tableau de suivi du pôle (tableau d'évaluation annexé à la convention) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien de la Communauté urbaine à l'animation, la promotion et la communication du pôle de compétitivité Techtera et la convention à intervenir portant notamment sur le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 60 000 € pour le programme d'actions 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec Techtera précisant les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 40 jours suivant réception, par la Communauté urbaine, du certificat de notification de la présente convention à Techtera et un deuxième versement de 20 % sur demande de Techtera et sur remise d'un bilan détaillé des actions avec fourniture des éléments d'évaluation et du compte-rendu financier, du bilan et du compte de résultat et des annexes de l'exercice, certifiés par le Commissaire aux comptes et du rapport d'activités approuvés par l'assemblée générale de l'association.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010, selon la répartition suivante :

- 80 %, soit 48 000 € sur l'exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1374,
- 20 %, soit 12 000 € sur l'exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1374.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.